



## À propos de la notion de précarité

Khalil Jamal, Zouhairi Abdallah

---

### Résumé

Français / English

Dans cet article nous discutons la réception de la notion de précarité dans des contextes autres que français. La sociologie française classique lui associe souvent une connotation négative, et d'autres auteurs non français soit reprennent cette vision de la précarité, soit au contraire y voient une situation qui permet de tirer profit de l'incertitude et de la dichotomie sociale et professionnelle associées à sa définition initiale. Le travail précaire est conçu soit comme une perpétuation d'une fragilité sociale, soit comme une possibilité d'enrichissement des travailleurs. Cette dichotomie des temps de travail est abordée à travers la flexibilité dans d'autres pays. Bien que cette flexibilité fasse débat en tant que forme optimale entre les contraintes économiques et sociales, la précarité reste dominante en tant que catégorie de description et d'analyse de l'incertitude et des fragilités liées au travail et à l'emploi.

In this article we discuss the notion of precariousness outside the French context. If the literature that gave birth to the concept of precariousness considers it as an adverse situation, other scholars either confirm this idea or, on the contrary, consider it as a way to benefit from the uncertainty and the dichotomy of the social and professional career of a worker. The precarious work is considered as a possibility of learning and accumulating experiences especially among workers. In the U.S. the flexible work is the widespread form of the uncertain and the temporary work. Even if the concept of flexibility is subject to an important debate as a possible answer to both economic and social constraint, the precariousness aspect of this kind of uncertain and temporary work is still dominant.

---

### Entrées d'index

**Mots clés :** précarité, travail, universalité, vulnérabilité, flexibilité

**Key words:** Precariousness, work, universal, vulnerability, flexibility

---

## Texte intégral

### Le concept de la précarité à l'épreuve de son universalité

Cet article propose d'aborder le concept de précarité au travail en comparant l'usage des formes atypiques de travail par rapport à des contextes internationaux autres que français. Des mutations continues des formes de travail questionnent la forme et le sens de ces formes par rapport aux acteurs mais aussi par rapport à des formes classiques du travail surtout l'emploi salarié, corollaire de certains services sociaux. Ce contexte français est cependant celui qui a le plus permis l'occurrence d'une heuristique fortement issue d'une confrontation de points de vue et d'idées à propos de ces diverses formes du travail.

### Une théorisation difficile mais un apport heuristique important

La précarité est une notion initialement conceptualisée dans le contexte sociologique français. Paugam et Castel sont parmi les auteurs qui ont donné le plus de consistance à cette notion. Paugam conçoit la précarité comme une dégradation de l'emploi à vie. Il analyse les conséquences de la transformation des contrats de travail vers des contrats à durée déterminée. Pour lui, la précarité est élevée au rang de « paradigme social » (Paugam, 2000). Mais selon Bresson (2011) la précarité n'a pas encore toute sa légitimité au sein des sciences sociales. Cette notion est mal définie (Bresson, 2011), voire floue et insaisissable (Barbier, 2005). Castel élargit la précarité à la vie sociale en général. Il montre que la précarité ne se limite pas à « l'effritement de la condition salariale » (Castel, 1995) mais le dépasse pour toucher le lien social en entier et prendre la forme d'une « désaffiliation » sociale (*Ibid.*). Barbier cite Bourdieu qui dans *La misère du monde* a « explicitement revendiqué une position politique, dénonçant la précarité comme un « mode de domination », fondé « sur l'institution d'un état généralisé et permanent d'insécurité visant à contraindre les travailleurs à la soumission, à l'acceptation de l'exploitation » (Barbier, 2005).

Parmi les difficultés de conceptualisation de la précarité, certains auteurs citent l'effet d'interférence du politique, du social et du sociologique occasionnée par le concept de précarité lui-même. En interpellant l'emploi, le travail, le lien social, voire l'État, la précarité à la française « demeure polysémique, et circule entre les champs académique, institutionnel, politique et populaire » (Bouffartigue et Busso, 2010). Pour Barbier (2005), la précarité est à la fois une catégorie sociologique et politique et reste « colorée par une signification initiale de pauvreté ». Cette « multidimensionalité » (Franssen, 2011) de la précarité et la diversité des acteurs qui la manipulent en tant que notion, concept ou discours lui ont donné l'aspect d'une « catégorie fourre-tout » (Franssen, 2011). Malgré ces faiblesses, les débats sur la précarité continuent à être très importants. Bresson (2011) confirme cette vivacité et met en avant l'intérêt de ces débats à travers les points de vue opposés entre Eckert (2010) et Vultur (2010).

Eckert reprend la conceptualisation initiale de Castel pour l'actualiser, la renforcer et la développer. Derrière le mot précarité, Eckert conçoit une « perception diffuse d'une prolétarianisation d'une fraction du salariat, celle qui a perdu certaines des garanties – liées au plein emploi – ou protections – contre le chômage notamment – dont elle avait bénéficié jusque-là et la hantise des dépendances dans lesquelles leur nouvelle situation les plonge » (Eckert, 2010). Ces transformations de la condition salariale sont décrites par Eckert comme étant un « déclin, (une) fragilisation et (une) régression » (Franssen, 2011).

Cependant certains auteurs montrent le caractère principalement français voire latin de cette notion. Au-delà du milieu français, notamment dans les milieux scientifiques « anglo-saxons », la notion de précarité n'a pas de signifiant sociologique. Les synonymes lexicaux de la précarité en langue anglaise sont peu usités. Le terme « *precarious* » est défini par le dictionnaire Oxford comme un adjectif signifiant en anglais « peu maîtrisé, n'est pas tenu d'une manière sûre, dans une situation dangereuse pouvant chuter ou s'écraser » « *not securely held or in position dangerously likely to fall or collapse* ». Le terme « *precarity* » n'existe pas en langue anglaise, bien qu'il ait été utilisé dans certaines traductions de textes français vers l'anglais notamment celles de Paugam. Cependant le concept précarité tel que défini dans le cadre français s'est étendu à d'autres pays européens, méditerranéens et d'autres plus éloignés surtout en Amérique du Sud. Un nombre important de thèses de sociologie et d'ouvrages sont produits dans le sillon de cette conceptualisation.

### **La précarité à l'épreuve de contextes non français**

Au Maroc par exemple, un grand chantier de développement économique et social, destiné aux populations les plus pauvres et précaires, a été lancé en 2005 : l'Initiative Nationale de Développement Humain. Cependant, cet usage institutionnel de la catégorie « précarité » a été rarement accompagné d'une définition satisfaisante de la précarité. Associée au concept de pauvreté, lui-même fragile dans ses définitions, la précarité restait ainsi une notion difficilement manipulable aussi bien par les acteurs institutionnels que par les acteurs de terrain concernés par ces programmes de développement. L'une des recherches ayant pu cerner la notion de précarité dans son contexte marocain est celle de Khalil *et al.* (2008a) menée à partir de travaux sur le terrain. Ainsi une description « locale » de la précarité est proposée, la définissant comme une fragilité et une absence de sécurité sociale, physique et économique. Plus encore, la précarité est plurielle et chaque précarité englobe un « champ » de fragilités. Ces précarités sont aussi des éléments d'un « processus de précarisation » impliquant aussi bien des facteurs structurels (par exemple : crise économique, sécheresse, liens sociaux faibles) que conjoncturels (par exemple : événements de vie, licenciement, maladie). Le cas du travail informel est considéré ici comme une forme de précarité liée à l'emploi. Aussi le travail saisonnier ou occasionnel exclusifs, tel que dans les secteurs de l'agriculture ou du tourisme, sont des emplois qui souvent ne permettent pas d'assurer des revenus stables et deviennent eux-mêmes des générateurs de précarité. Cependant Khalil (2008b) montre à partir d'une autre enquête dans la ville de Casablanca que ce caractère « informel » du travail est mobilisé par des acteurs comme « une stratégie de reconduction des attributs nomades » et permet « à ses acteurs d'être insaisissables et d'utiliser cette propriété comme outil stratégique ». Mais, malgré un usage institutionnel de la précarité comme catégorie de description du vécu d'une large partie de la population, le système statistique officiel marocain ne la considère pas comme une variable de mesure et d'analyse. Le Haut-Commissariat au Plan (HCP), institution responsable de la statistique officielle utilise plutôt le concept de vulnérabilité et l'associe surtout aux ménages. Dans le glossaire du HCP, la vulnérabilité « appréhende la fraction de la population qui est au-dessus du seuil de la pauvreté relative, mais qui risque de se trouver en deçà de ce seuil si des aléas de différentes sortes affectent leur situation économique et sociale. ... ainsi est dit vulnérable tout ménage dont la dépense totale se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil » (Haut-Commissariat au Plan, Maroc).

Dans un autre contexte francophone mais non français, Vultur propose une lecture de la notion de la précarité en questionnant les définitions même d'emploi et de travail utilisées par les analyses de la précarité. Pour Vultur « ces analyses postulent que les emplois atypiques qui dérogent d'une manière ou d'une autre de la norme propre à la période précédente correspondent avant tout aux « emplois précaires » » (Vultur, 2010) et font remarquer que « la distinction entre les catégories françaises CDD, CDI, etc. n'a pas grand sens au Québec, au Canada ou en Grande-Bretagne et aux États-Unis ». La difficulté de définir la précarité liée au travail reviendrait en fait à la définition française du travailleur salarié comme étant « une personne qui travaille pour un seul employeur (...) et pour une durée indéterminée ». Les analyses françaises de la précarité font ainsi le point de départ de cette définition et postulent donc que « les emplois qui dérogent d'une manière ou d'une autre » à la définition précédente « correspondent avant tout aux emplois précairisés » (*ibid.*). Vultur propose une autre lecture du type de précarité telle que défendue par la tradition française car celle-ci peut être considérée « dans certaines situations, comme un fait positif » et que le fait de « changer de poste et de lieu de travail permet de multiplier ses relations et d'enrichir ses connaissances du milieu de travail » (Vultur et Trottier, 2010). En plus « dans un monde de travail mobile, les hiérarchies traditionnelles tendent à s'estomper et les avancements professionnels ne sont pas nécessairement tributaires de l'ancienneté, ce qui est susceptible d'avantager les jeunes » (Vultur, 2010). C'est à partir de ce point de vue que Vultur postule la nécessité d'une « remise en cause de l'universalité des situations postulée par le concept de précarité ainsi que de l'hypothèse de la domination des individus par les « structures du marché » qu'il sous-tend » (*ibid.*). Vultur est donc pour une certaine relativité de la conception de la précarité suivant les situations. Cette forme de relativité postule aussi que le concept précarité est « inévitablement lié à la culture de chaque pays et le phénomène qu'il désigne ne peut être compris et interprété qu'en le plaçant dans un contexte national » (*Ibid.*).

Cette difficulté d'universaliser le concept de précarité telle qu'elle est produite dans le cadre de la sociologie française reviendrait donc aux définitions de l'emploi lui-même comme catégorie d'analyse sociologique. Dans la relation de travail anglo-saxonne « c'est la flexibilité des relations de travail qui prévaut, il n'y aurait guère de pertinence à qualifier de précaire ce qui constitue en fait la norme générale » (Franssen, 2011). En plus la conceptualisation de toute notion y compris la précarité serait en plus « plombée par les contextes nationaux de son énonciation » (*Ibid.*). Barbier note que la définition de la précarité reste « très insatisfaisante » même dans le contexte français. Ce qui fait que la conceptualisation de la précarité « est encore plus inadéquate au niveau international » (Barbier, 2005). L'opposition des deux points de vue (celui de Eckert et de Vultur) est analysée par Bresson comme étant due au fait que « les deux auteurs ne se réfèrent pas à la même norme d'emploi au sens où ils n'ont pas la même définition de ce qu'est un emploi normal, ni de ce qu'est un emploi souhaitable » (Bresson, 2011). Toutefois, Franssen note qu'il ne faut pas réduire cette différence de points de vue à « l'opposition politique entre un point de vue social-démocrate et un point de vue (néo)-libéral » (Franssen, 2011). La perception même de l'emploi par rapport à un emploi-norme serait une source importante de cette opposition. La perception de l'emploi peut être ramenée à un « modèle fordiste de la société industrielle à État-providence et par rapport auquel se mesure et se ressent douloureusement l'écart entre des aspirations subjectives toujours inscrites dans la nostalgie d'un supposé « âge d'or » du salariat et des nouvelles conditions objectives qui s'en sont éloignées. » (*ibid.*).

Malgré cette fragilité du concept de précarité et le manque d'un consensus sur ses définitions, certains auteurs proposent de profiter des apports, aussi bien théoriques que pratiques, de l'utilisation de la notion de précarité. Bouffartigue et Busso considèrent que le concept de précarité est une catégorie « critique et analytique » qui a « permis d'orienter de nombreuses recherches vers des activités "invisibles" à partir du seul échafaudage théorique classique de la sociologie du travail » (Bouffartigue et Busso, 2010).

## La précarité au travail et ses concepts associés : des facettes d'une même pièce ?

### La Vulnérabilité, le risque et l'incertitude : des corollaires modernes de la précarité au travail

La vulnérabilité est souvent citée comme un concept « sœur » de la précarité. Un certain flou entoure cependant cette relation. La vulnérabilité peut être différenciée de la précarité par son origine anglo-saxonne. Tandis que le concept de précarité est né en France et tente tant bien que mal de s'exporter vers les sciences sociales mondiales, la vulnérabilité à l'inverse est anglo-saxonne de naissance et a « voyagé » (Thomas, 2008) dans les sciences sociales françaises. Concept-clé de l'économie du développement et du Welfare la vulnérabilité a « percé, conjointement dans la littérature psychiatrique, psychologique, pédiatrique et psychanalytique d'une part et gériatrique d'autre part sous son synonyme de fragilité » (*ibid.*). La vulnérabilité serait ainsi définie par trois corollaires : l'exposition, la capacité et la potentialité. L'exposition est le risque d'être exposé à des situations critiques. La capacité est le risque de ne pas avoir les moyens pour faire face (*to cope with*) à ces situations. La potentialité est le risque de subir de lourdes conséquences suite à ces situations (Watts et Bohle, 1993).

D'un autre côté, la résilience entre en jeu comme concept corollaire à la vulnérabilité. Adger (2006) en montrant comment les vulnérabilités écologiques peuvent devenir des vulnérabilités sociales définit la résilience sociale comme « l'habilité des communautés à supporter les chocs externes à leurs structures sociales » (*ibid.*). Ainsi « la vulnérabilité décroît avec la résilience, c'est-à-dire la capacité à réagir (*deal with*) et à faire face (*copewith*) à un événement imprévu et croît avec la gravité de l'impact. » (Thomas, 2008 Pardo conditionne la vulnérabilité d'une communauté par « les facteurs environnementaux, économiques et culturels qui l'identifient » (Pardo, 2002). Thomas reste sceptique quant aux usages de la précarité et de la vulnérabilité. Elle montre qu'elles sont « mobilisées dans leur usage expert et savant, pour d'une part décrire les formes et étalonner des degrés, et d'autre part pour expliquer des processus supposés sociaux de vulnérabilisations, de fragilisation et de précarisation ». Les analyses sociologiques continuent à les utiliser malgré « leur caractère métaphorique et approximatif qui pour les définir reviennent à leur étymologie » (Thomas, 2008).

L'insécurité contingente à la précarité de l'emploi ouvre encore plus le flou des appellations et des concepts. Discuter la notion d'insécurité nécessite de faire appel à des connaissances accumulées dans d'autres disciplines autres que la sociologie. Le risque comme possible variante de l'insécurité a bénéficié d'une conceptualisation plus précise. Le risque comme concept sociologique est lui aussi assez récent et pose encore des questions sur sa conceptualisation dans le cadre des analyses sociologiques. En se liant au concept de précarité lui-même fragile, le risque au travail comme élément ou composante de cette précarité, fait l'objet d'une littérature critique assez abondante. Avec *La société du risque*, Beck (2001) est

celui qui a le plus contribué à mettre en débat le concept de risque. Pour Pardo ce concept nécessite des investigations d'ordre sociologique car « le défaut de consensus social sur ce qui est dangereux ou non, sur le niveau de dangerosité ou sur ce qu'il convient de faire en situation d'incertitude et, en définitive, sur le degré d'acceptation du risque, relève de constructions sociales du risque et constituent des défis sociologiques » (Pardo, 2002). Mais le traitement de ce concept par les sciences sociales est « loin d'être cohérent et rigoureux » (*ibid.*). Par ailleurs, « travailler sur le risque revient à s'aventurer sur un terrain conceptuel glissant » (Soulé et Corneloup, 2007). Malgré l'installation progressive d'une « sociologie du risque » (Le Breton, 2012), Soulé et Corneloup montrent qu'« on est encore loin d'un corps théorique et empirique, complet et cohérent d'une Sociologie du risque, d'un état complet de la nature du risque » et constatent que « peu d'analyses empiriques ont été menées sur ses sujets, de même que sur les conditions du risque dans les différents domaines de notre vie quotidienne : travail, école, foyer, loisir » (Soulé et Corneloup, 2007). L'anthropologie est la première qui s'est intéressée au risque surtout sous une approche culturaliste (Douglas, 1985, 1992). Soulé et Corneloup reprennent la conception anthropologique du risque où chaque société établit ce qui est dangereux, précise quels sont les risques acceptables ou valorisés ainsi que ceux qu'il est déraisonnable d'affronter (Soulé et Corneloup, 2007).

Le risque comme objet sociologique reste « un terrain conceptuel glissant » (*ibid.*). Les autres notions liées aux risques tels que le danger ou l'incertitude souffrent aussi d'une faiblesse de définition. Bien que plusieurs définitions sont proposées pour distinguer entre le risque, le danger et l'incertitude, les contours théoriques et pratiques de ces concepts restent encore flous (Zinn, 2008). Pardo (2002) montre ainsi qu'il n'existe pas « un consensus social sur ce qui est dangereux ou non ». Par exemple, dans le cas des situations de travail décrites comme « dangereuses » ou « risquées », ce sont surtout des situations liées en même temps aux contingences de l'environnement de travail et aux pratiques et comportements de ces acteurs eux-mêmes. En plus d'une « analyse » de cet environnement, la démarche consiste aussi à comprendre le sens donné à ces pratiques par les acteurs en situation de travail.

Le risque, comme objet de recherche sociologique et anthropologique, n'a pas échappé aux débats épistémologiques soulevés au sein de ces deux disciplines. La littérature du risque et des conduites à risque est dominée par des approches épidémiologiques (Peretti-Watel, 2004). Malgré cette hégémonie, la sociologie et l'anthropologie ont été capables de permettre une littérature indépendante sur le risque. Deux approches majeures peuvent être citées. D'abord l'approche culturaliste du risque que Mary Douglas a été la première à l'avoir conceptualisé et la théorie modernité réflexive (Bourdin, 2003 ; Beck, 1986 Giddens, 1990). Le risque est décrit par Mary Douglas comme étant une construction sociale. La perception du risque est produite dans le cadre d'un consensus implicite dans une communauté. Il n'est pas exclu aussi que ce consensus soit aussi fait autour des causes même des dangers. Douglas montre par exemple que certains dangers « naturels » sont associés par une communauté à des manquements à la morale. D'un autre côté, la théorie de la modernité réflexive conçoit le risque comme corollaire d'une « modernité réflexive ». La réflexivité signifie selon cette théorie que « les sociétés qui, à un moment, ont fait de la modernité leur univers unique, sont confrontées non à des difficultés extérieures, mais aux paradoxes et aux effets pervers de leur propre logique » (Bourdin, 2003). Cette réflexivité va aussi dans le sens d'une « individualisation du risque » (Beck, 1992) elle-même conséquence de l'industrialisation qui accompagne cette modernité.

La différence entre le danger et le risque a, elle aussi, nécessité un certain effort de distinction. Ainsi « le danger relève d'une menace quelconque sur les personnes ou sur les choses ayant de la valeur pour les personnes. Alors que le risque est la mesure de ladite menace en termes de probabilité de pertes associées au phénomène qui se présente et de vulnérabilité spécifique à l'élément exposé » (Pardo, 2002). Le danger est défini par Soulé et Corneloup comme constituant « une menace, un événement dommageable susceptible de se produire. Cet événement peut à son tour entraîner un impact plus ou moins conséquent. » (Soulé et Corneloup, 2007). Citant Kates et Kasperson (1983), Soulé et Corneloup expliquent le risque comme « la façon d'appréhender ces dangers » et citent Beck (1999) qui définit le risque comme étant une « une construction de l'esprit ». Mais la relation du risque avec les dangers comme en étant la perception ou la représentation met aussi en jeu l'incertitude de les prévoir et de les anticiper. Zinn confirme cette relation et montre que dans la plupart des conceptualisations, le risque est fortement corrélé avec l'incertitude (Zinn, 2006).

Castel dans *La montée des incertitudes* relie la précarité des individus à l'incertitude face à l'emploi mais aussi face au lendemain incertain et peu prévisible en général. Face au manque des sécurités sociales, Castel propose une « déontologie face au risque » et face à une « désaffiliation » sociale des individus. L'incertitude est considérée par Menger (2009) comme la raison même de l'émancipation de l'individu. Menger articule son argument sur le travail artistique et montre comment l'artiste-travailleur « se réalise » et « s'émancipe » dans l'incertitude. Le modèle de l'artiste comme travailleur peut ainsi être transposé à d'autres champs de travail. L'incertain n'occasionne pas selon Menger la « désaffiliation » mais au contraire amène le travailleur, à l'instar de l'artiste, à créer et à innover.

Plusieurs termes sont utilisés pour désigner des formes différentes de l'emploi du type « fordiste ». Sans inclure des formes d'activités classées comme criminelles par la loi juridique, nous pouvons citer le travail atypique, emploi atypique, travail flexible, emploi flexible, sous-emploi, emploi atypique, travail informel, travail au noir, activités souterraines. En France, l'INSEE utilise l'appellation « formes particulières de l'emploi » et cite entre parenthèses l'appellation « *emplois précaires* » pour désigner les statuts d'emplois qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein tel que l'emploi à temps partiel, l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

### **La flexibilité comme forme positive de la précarité**

Mais la littérature anglo-saxonne a aussi la même diversité lexicale pour définir ces formes atypiques de travail (Gleason, 2006). Au Canada l'expression "non-standard" est la plus utilisée (Krahn, 1991, 1995). Aux États-Unis c'est l'expression "*contingent work*" (Polivka et Nardone, 1989 ; Polivka, 1996) qui est courante dans les recherches académiques pour décrire les emplois non conventionnels. Cette contingence concerne le faible degré de la sécurité de l'emploi mais surtout l'absence de contrat entre l'employé et l'employeur : "*specifically, anywork arrangement which does not contain an explicit commitment between the employee and employer for long-term employment should be considered contingent* " (Polivka et Nardone, 1989). En relation avec ces formes d'emploi atypique le concept de flexibilité donne plus de légitimité à ces formes d'emploi. Le manque de sécurité systématique et structurelle associé au salariat est comblé par les capacités et les ressources individuelles fournies à l'employé par cette flexibilité. Ce nouveau paradigme de l'emploi se propose sous la notion de flexicurité où l'employé assure sa propre sécurité sociale ou autre tout en changeant d'emploi,

de postes ou même en cas de chômage (Erhel, 2009). La flexibilité telle que instaurée en tant que forme d'emploi concerne aussi bien la flexibilisation du temps de travail que le lien d'emploi entre employé et employeur. Les seuils de rupture de ces « liens flexibles » sont mal définis et les directions de flexions de ces relations sont aussi aléatoires pour l'employé mais maîtrisables pour les employeurs. Bien que les contrats « flexibles » décrivent certaines modalités du lien et des obligations des deux parties, une grande marge d'incertitude caractérise ces relations de travail. Les conjonctures économiques et même politiques s'insèrent dans les aléas de rupture de telles relations de travail. La flexibilité de l'emploi fait aussi appel au concept de la polyvalence (Tremblay, 2008). Un employé est ainsi censé travailler dans des contextes organisationnels et technologiques différents. L'effort sur soi et sur sa formation en tant qu'individu devient de plus en plus important. Le développement personnel de l'employé lui incombe et ses capacités d'adaptation et d'adaptabilité sont mises à l'épreuve. La flexibilité peut aussi être liée à une intensification du travail. Cette intensification est soit directement mise en place par l'employeur mais elle peut parfois être l'œuvre de l'employé lui-même (Kelliher et Anderson, 2009) tel que dans le cas de certains emplois à distance au Royaume-Uni. Pour expliquer cette attitude qui peut sembler paradoxal, Kelliher montre que cette flexibilité au travail peut occasionner une compactification des tâches fragmentée dans le temps et l'espace. Mais paradoxalement cette intensification est présentée ici comme une récompense et une reconnaissance que fait l'employé à l'employeur en contrepartie des arrangements et des avantages obtenus à partir de cette flexibilité. Tandis qu'elles peuvent décrire les mêmes formes de travail, la précarité et la flexibilité semblent ainsi relever de deux visions du monde différentes. La précarité est plus un état subi et passivement vécu par les acteurs tandis que la flexibilité paraît relever d'un certain choix ou au moins il est possible d'une situation moins conflictuelle que dans le cas de la précarité. Bien que son appellation même semble s'inspirer d'un état physique qui serait contraire à la rigidité, l'appréhension des limites et des frontières de cette flexibilité reste à questionner. Des données empiriques montrent en effet que cette flexibilité peut prendre des formes très variées. Au Maroc par exemple Khalil (2008b) montre comment des jeunes préfèrent avoir de petits métiers informels plutôt qu'un emploi salarié. La flexibilité est ici choisie en amont du marché du travail et ne se fait pas entre une entreprise et un employé mais plutôt entre un individu et un marché de travail ou les secteurs formel et informel semblent cohabiter ensemble. Cette flexibilité « choisie » par les acteurs offre une grande marge de liberté et ne limite pas la quantité des gains matériels ou symboliques mais ne les garantit pas non plus.

Le débat reste donc ouvert à propos des formes atypiques de l'emploi. D'un côté, il y a un point de vue qui maintient la représentation du travail salarié sécurisé comme la forme d'emploi la plus « normale » et où toute autre forme d'emploi atypique ou particulière est décrite comme une situation de précarité (Paugam, 2000. Castel, 1995 ; Eckert, 2010). D'un autre côté, cette atypie est décrite comme une flexibilité et un enrichissement (Vultur, 2010 ; Menger, 2009) de l'employé « mobile ». Mais au-delà de ces positions en apparence opposées, les auteurs s'accordent tous à dire que la réalité imposée par les contraintes économiques et politiques va dans le sens d'une fragmentation des linéarités associées à l'emploi. Les dichotomies ainsi produites questionnent les acquis sociaux liés à l'emploi fait de sécurité et de stabilité. Les nouvelles formes de travail semblent imposer aux individus une nouvelle vision des temps du travail mais aussi des temps de la vie en général en les rendant plus fragiles et moins certains. L'incertitude dans sa « montée » (Castel, 2013) semble ainsi bien ancrée dans le travail mais aussi dans la vie au quotidien des individus. Mais des contextes autres que français montrent



que ces incertitudes liées au travail ne sont pas toujours subies ou imposées mais sont parfois sciemment connues et assumées par les acteurs. Ces incertitudes, observées d'un point de vue de la sociologie de la précarité française, pourraient confirmer l'essor d'une société de risque et de vulnérabilité au travail. Mais en observant ces faits auprès des acteurs usagers de ces incertitudes, il est possible de constater que la domination supposée laisse plutôt place à une négociation explicite ou implicite entre des travailleurs et un marché de travail qui est lui-même de plus en plus incertain.

---

## Bibliographie

Adger W. N., 2006, « Vulnerability », *Global environmental change*, vol. 16, n° 3, p. 268-281

Barbier J.-C., 2005, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 2, p. 351-371.

Beck U., 2001, *La société du risque*, Paris, éd. Aubier.

Bouffartigue P. et Busso M., 2010, « Précarité', 'informalité' : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail », 6ème congrès de l'Association Latino-Américaine de Sociologie du Travail.

Bourdin A., 2003, « La modernité du risque », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 1, p. 5-26.

Bresson M., 2011, « La précarité : une catégorie d'analyse pertinente des enjeux de la norme d'emploi et des situations sociales «d'entre-deux» », *SociologieS*.

Castel R., 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, éd. Fayard.

Castel R., 2009, *La montée des incertitudes*, Paris, éd. du Seuil.

Castel R. 2013, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, éd. du Seuil.

Douglas M., 1986, *Risk Acceptability according to the social sciences*, London, Routledge & Kegan Paul.

Eckert H., 2010, « Précarité » dites-vous ?, *SociologieS*.

Erhel C., 2009, « Les réformes des politiques de l'emploi », Paris, PUF, *Que sais-je?*, (3789), p. 44-92.

Franssen A., 2011, « Sociologies de la précarité et précarités de la sociologie », *SociologieS*.

Giddens A., 1990, « The Consequences of Modernity », Cambridge, PolityPress, (trad. franç., Les conséquences de la modernité, traduit par O. Meyer, Paris, éd. L'Harmattan, 1994)

Gleason S. E., 2006, « The Shadow Workforce: Perspectives on Contingentwork in the United States, Japan, and Europe », WE Upjohn Institute.

Haut-Commissariat au Plan (HCP), Maroc  
[[http://www.hcp.ma/glossary/Vulnerabilite\\_gw99.html](http://www.hcp.ma/glossary/Vulnerabilite_gw99.html)].

Peretti-Watel, P., 2004, « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », Revue française de sociologie, 103-132.

Kasperson R. E., Kasperson J. X., 1996, « The social amplification and attenuation of risk », The Annals of the American Academy of Political and Social Science, p. 95-105.

Kelliher C., Anderson D., 2009, « Doing more with less? Flexible working practices and the intensification of work », Inhuman relations.

Khalil J., Guessous C., Guessous Soumaya N., 2008a, Les précarités au Maroc : concept et typologie, Entraide Nationale.

Khalil J., 2008b, « DerbGhalef, le bazar de l'informel », Economia : CESEM/IHEM, n° 2, fév.-mai.

Le Breton D., 1995, La sociologie du risque, Paris, Presses universitaires de France.

Menger P.-M., 2009, Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain, Paris, éd. Gallimard-Seuil.

Pardo M., 2002, « Sociologie et risque : nouveaux éclairage sur les facteurs sociaux et la participation publique », MANA, Revue de Sociologie et d'Anthropologie, 10-11.

Paugam S., 2000, Le salarié de la précarité: les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, Paris, éd. Presses universitaires de France.

Peretti-Watel P., 2000, Sociologie du risque, Paris, éd. A. Colin.

Polivka A. E., Nardone, T., 1989, « On the definition of contingent work », Monthly Lab. Review., 112, 9.

Soulé B., Corneloup J., 2007, « La Conceptualisation en sociologie : influences paradigmatiques et implications méthodologiques. L'exemple de la notion de risque dans le sport », Bulletin de méthodologie sociologique, vol. 93, n° 1, p. 28-54.

Thomas H., 2008, « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. De l'usage et de la traduction de notions éponges en sciences de l'homme et de la vie », in Recueil Alexandries, Collections Esquisses, url de référence [<http://www.reseau-terra.eu/article697.html>].

Tremblay D. G., 2008, Flexibilité, sécurité d'emploi et flexicurité : les enjeux et défis, vol. 23, PUQ.

Vultur M., 2010, « La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail », SociologieS.

Vultur M., et Trottier C., 2010, « Les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes Québécois, diplômés de l'école secondaire. Les Jeunes au travail : regards croisés France-Québec », Québec, Presses de l'Université Laval.

Watts M. J., Bohle H. G., 1993, « Hunger, famine and the space of vulnerability », Geo Journal, vol. 30, n° 2, p. 117-125.

Zinn J., 2006, « Recent developments in sociology of risk and uncertainty », Historical Social Research/Historische Sozialforschung, p. 275-286.

Zinn J., 2008, Social theories of risk and uncertainty: an introduction, Blackwell, Pub.

---

## Pour citer cet article

Référence électronique

Khalil Jamal, Zouhairi Abdallah, "À propos de la notion de précarité", Sciences et actions sociales [en ligne], N°3 | 2016, mis en ligne le 29 janvier 2016, URL : <http://sas-revue.org/index.php/25-n-3/dossiers-n-3/49-a-propos-de-la-notion-de-precarite>

---

## Auteur

**Khalil Jamal**

Directeur du Laboratoire de recherche sur les Différenciations Sociales et les Identités Sexuelles (LADSI) ; Centre Marocain des Sciences Sociales (CM2S) ; Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSHC) ; Université Hassan II de Casablanca (UH2C)

[sociologue@jamalkhalil.com](mailto:sociologue@jamalkhalil.com)

**Zouhairi Abdallah**

Laboratoire de recherche sur les différenciations sociales et les identités Sexuelles (LADSI) ; Centre Marocain des Sciences Sociales (CM2S) ; Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSHC) ; Université Hassan II de Casablanca (UH2C)

[a.zouhairi@gmail.com](mailto:a.zouhairi@gmail.com)

---

## Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors